SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

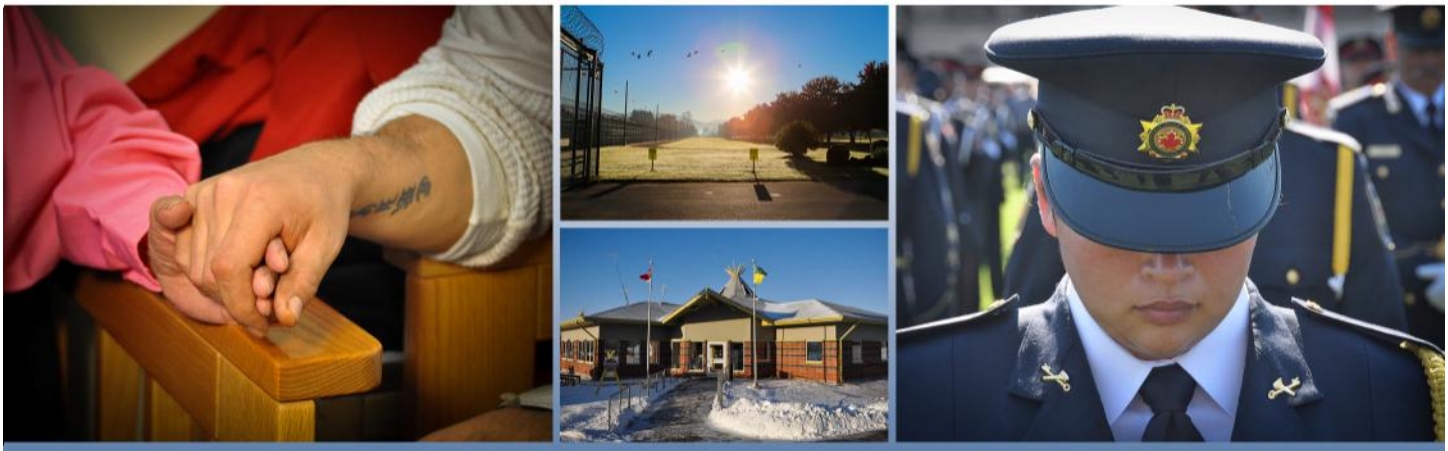

RAPPORT DE RECHERCHE

Étude de validation de la typologie de la délinquance sexuelle chez les femmes incarcérées sous responsabilité fédérale

2018 Nº R-417

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

Étude de validation de la typologie de la délinquance sexuelle chez les femmes incarcérées sous responsabilité fédérale

Kayla A. Wanamaker

Dena Derkzen

et

Chelsea De Moor

Service correctionnel du Canada

Octobre 2018

Remerciements

Les auteures tiennent à remercier Catherine Morisette de sa participation au codage des dossiers des délinquantes, Kaitlyn Wardrop, qui a extrait, organisé et analysé les données du Système de gestion des délinquant(e)s, ainsi que Geoff Wilton, pour l'appui qu'il a apporté au codage de l'examen par les pairs et à l'extraction de renseignements sur la récidive.

Nous désirons exprimer notre gratitude envers Sebastian Baglole et Ryan Miller, qui ont préparé et codifié les dossiers judiciaires des délinquantes.

Nous aimerions aussi remercier Jennie Thompson et Lynn Stewart, qui ont examiné le rapport provisoire et fourni une rétroaction réfléchie.

Enfin, nous souhaitons remercier toutes les délinquantes qui ont participé à notre recherche.

Résumé

Mots clés : *délinquantes sexuelles, délinquantes, infractions sexuelles, types d'infractions*.

Au Canada, les délinquantes sexuelles représentent moins de 1 % de la population de délinquantes sous responsabilité fédérale. Très peu de projets de recherche ont été menés sur ce groupe particulier. Bien que son nombre soit restreint, cette population doit faire l'objet d'études afin de comprendre les facteurs sous-jacents à la délinquance sexuelle chez les femmes, de faciliter l'élaboration de programmes correctionnels adaptés au sexe et d'optimiser les efforts de réinsertion sociale de ces délinquantes. Afin d'aider à combler cette lacune dans la recherche et de compléter la recherche antérieure sur le profil des délinquantes sexuelles (DS) au Service correctionnel du Canada (SCC) (Allenby, Taylor, Cossette et Fortin, 2012; Wanamaker, Derkzen, De Moor et Wardrop, 2018), la présente étude avait pour but d'évaluer la validité du modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes (MDDSF; Gannon, Rose et Ward, 2008, 2010, 2012) qui est utilisé pour classer les délinquantes sexuelles sous l'un des trois types établis. L'étude visait aussi à évaluer la mesure dans laquelle des femmes peuvent être classées sous le type supplémentaire proposé par Lutfy et Derkzen (2014).

Le MDDSF est un modèle de processus d'infraction adapté aux délinquantes, qui prend en considération les rôles des facteurs cognitifs, comportementaux, affectifs et contextuels ayant mené une délinquante sexuelle à commettre l'infraction à l'origine de sa peine. Ce modèle tient compte aussi des antécédents des délinquantes, ainsi que de la période de l'infraction et des périodes antérieure et postérieure. Le modèle propose trois types distincts de DS : le type Comportement explicite/approche, le type Comportement dirigé/évitant et le type Comportement implicite/désorganisé. Dans une étude antérieure du SCC, on avait conclu que le MDDSF constituait un mode de classement fiable des DS sous responsabilité fédérale (Lutfy et Derkzen, 2014), bien que les chercheurs aient recommandé un quatrième type, celui du Comportement adopté/approche.

Trente-trois femmes qui avaient été déclarées coupables d'infractions sexuelles et avaient participé au Programme pour délinquantes sexuelles (PDS) entre 2010 et 2017 ont été choisies aux fins de l'étude. Des renseignements extraits des profils criminels, des plans correctionnels et des rapports psychologiques ont été codifiés au moyen de la liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance du MDDSF modifié (Gannon, Rose et Ward, 2012; Lutfy et Derkzen, 2014). Les résultats ont révélé que les types définis dans le MDDSF se retrouvaient chez ces participantes. Le quatrième type proposé (Comportement adopté/approche) semble aussi permettre de mesurer un schème de criminalité propre aux DS. Cependant, en raison du nombre peu élevé de délinquantes du type Comportement implicite/désorganisé, il a été difficile d'en établir le coefficient de fiabilité. La plus forte proportion de DS relevait du type Comportement explicite/approche (c'est-à-dire, les femmes qui deviennent des délinquantes sexuelles pour obtenir une satisfaction sexuelle ou un gain financier et qui ont le taux autodéclaré le plus élevé de consommation abusive de substances), suivi par le type Comportement dirigé/évitant et par le type Comportement adopté/approche (ces deux approches mettant en cause un codélinquant de sexe masculin).

Dans l’ensemble, la présente étude révèle qu’il est important de comprendre les caractéristiques, les voies et les besoins en traitements qui sont propres aux DS, si nous voulons assurer une surveillance et des programmes appropriés. Aux fins des futures recherches, nous gagnerions à observer un plus grand échantillon de participantes et à examiner les taux de récidive associés à chaque type.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Liste des tableaux v
Méthode 7
Résultats 15
Profil 15
Classement sous les voies du MDDSF 16
Types et indicateurs de besoins du MDDSF 18
Comparaison des résultats de la typologie à ceux de Lutfy et Derkzen (2014) 19
Discussion ..... **Error! Bookmark not defined.**
Répercussions sur l'évaluation et le traitement 23
Limites 24
Conclusions 25
Bibliographie 26

Liste des tableaux

Tableau 1. *Modèle descriptif des types de délinquance sexuelle chez les femmes (Gannon et coll., 2008, 2010, 2012) et quatrième type supplémentaire (Lutfy et Derkzen, 2014).* 5

Tableau 2. *Données démographiques des DS ayant participé à la présente étude* 8

Tableau 3. *Évaluation des critères pour chacun des types* 12

Tableau 4. *Évaluation du risque, du besoin, de la motivation, du potentiel de réinsertion sociale, de la responsabilisation et de l'engagement au moment de l'admission (N = 33)* 14

Tableau 5. *Évaluation modérée ou élevée dans les domaines de besoins selon le type de DS (à l'admission)* 18

Tableau 6. *Comparaisons entre les types du MDDSF dans la présente étude et dans celle de Lufty et Derkzen*

1920

Liste des annexes

Annexe A : Amélioration de l'outil d'évaluation et de codage 27

Introduction

Au Canada, moins de 1 % des délinquantes sous responsabilité fédérale ont été déclarées coupables d'infractions sexuelles (Allenby, Taylor, Cossette et Fortin, 2012). Même si les délinquantes sexuelles (DS) sont peu nombreuses, la compréhension des motivations et des facteurs sous-jacents à leur délinquance sexuelle peut faciliter l'élaboration de programmes correctionnels adaptés sexe et optimiser les efforts de réinsertion sociale (Allenby et coll., 2012). Comme une étude antérieure nous avait amenées à conclure que la voie menant à la délinquance sexuelle est sexospécifique (p. ex., Blanchette et Taylor, 2010; Gannon, Rose et Ward, 2008, 2010, 2012; Lutfy et Derkzen, 2014), la présente étude avait pour objectif d'examiner l'applicabilité d'un modèle de délinquance sexuelle tenant compte du sexe des délinquants (Gannon et coll., 2008, 2010, 2012), en sélectionnant un certain nombre de participantes parmi les DS sous responsabilité fédérale au Canada.

Même si elles en sont encore à leurs premiers balbutiements, les recherches récentes ont commencé à cibler les raisons pour lesquelles les femmes commettent des infractions sexuelles (Gannon et coll., 2012; Lutfy et Dekzen, 2014). Les théories axées sur les hommes ne s'appliquent pas forcément aux délinquantes, compte tenu des éléments probants donnant à penser que les hommes et les femmes peuvent se livrer à des comportements sexuels délinquants pour des raisons très différentes (Beech, Parrett, Ward et Fisher, 2009; Gannon, Hoare, Rose et Parrett, 2010).

Explications théoriques de la délinquance sexuelle chez les femmes

À ce jour, la théorie la plus influente qui explique les raisons pour lesquelles les femmes commettent des infractions sexuelles a été élaborée par Mathews, Matthews et Speltz (1989). Mathews et ses collègues ont proposé trois types basés sur les antécédents, les victimes, les motivations et les complices des DS. Le premier type, celui de *l'instructrice/amante*, est caractéristique des femmes qui agissent seules en usant de leur situation d'autorité (comme à titre d'instructrice) pour abuser d'adolescents ou d'enfants. Les femmes appartenant à ce type ont tendance à assimiler leur infraction à une relation non préjudiciable. Le deuxième type, celui de la délinquante *prédisposée*, est caractéristique des femmes qui abusent des enfants (souvent les leurs) au sein de leur famille. Souvent, ces femmes ont été victimes d'abus sexuels pendant leur propre enfance. Le troisième type, celui de la femme *contrainte par un homme*, est

caractéristique des femmes qui participent à des infractions sexuelles avec un partenaire sous la menace ou la contrainte. Ces femmes ont tendance à être très dépendantes de leur partenaire violent.

Syed et Williams (1996) ont poussé la question plus loin en ajoutant les types de la *colérique-impulsive* et de la délinquante *accompagnée par un homme* (distinct du type de la femme contrainte par un homme). Le type *colérique-impulsive* est caractéristique des femmes qui utilisent les agressions sexuelles en guise de vengeance ou d'humiliation. On peut distinguer le type des femmes accompagnées par un homme de celui des femmes contraintes par un homme en fonction du niveau d'autorité (ou d'autonomie) dans le cadre de l'infraction et de la perception par la femme de quelques menaces pour les contraindre à participer à l'infraction. Autrement dit, les femmes accompagnées par un homme participent de leur plein gré à l'infraction commise avec un partenaire de sexe masculin, sans y être contraintes.

Des types ont été élaborés par Vandiver et Kercher (2004), qui ont relevé les caractéristiques de six types de DS. Ces types reposent sur les données démographiques et les antécédents d'infractions sexuelles ou non sexuelles. Le premier type est celui des *nourricières hétérosexuelles*. Ce type est caractéristique des femmes qui endossent un rôle de pourvoyeuse de soins et dont les victimes sont principalement des garçons. Le deuxième type est celui des *délinquantes homosexuelles non criminelles*. Ce type est caractéristique des femmes qui procèdent avec un codélinquant et dont les victimes sont principalement des filles. Le troisième type est celui des *prédatrices sexuelles*, qui sont jeunes au moment de leur arrestation et dont les victimes sont principalement des jeunes garçons. Le quatrième type est celui des *jeunes adultes exploiteuses d'enfants.* Ce type s'applique aux femmes qui abusent de jeunes, filles ou garçons, avec lesquels ils ont souvent des liens. Le cinquième type est celui des *criminelles homosexuelles*, des femmes qui s'attaquent principalement à des jeunes femmes, notamment à des fins économiques, en les forçant à se prostituer. Le dernier type est celui des *délinquantes homosexuelles agressives*, des femmes qui sont des délinquantes âgées et qui victimisent principalement d'autres femmes. Il convient de souligner que les types proposés par Vandiver et Kercher se chevauchent dans une large mesure, et qu'il ne s'agit pas forcément de la classification la mieux conçue des DS – surtout aux fins de la personnalisation des efforts de traitement.

Même si les typologies telles que celles élaborées par Mathews et coll. (1989), Syed et Williams (1996) et Vandiver et Kercher (2004) peuvent aider à recueillir des données démographiques et des caractéristiques des infractions chez la population des DS, elles ne tiennent pas compte du processus d'infraction et des facteurs contextuels ayant mené à l'infraction à l'origine de la peine d'une DS. Plus précisément, il pourrait y avoir des éléments et des caractéristiques qui permettraient d'approfondir notre compréhension des DS. Le modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes (MDDSF) créé par Gannon et coll. (2008, 2010, 2012), qui constitue un cadre typologique, peut fournir des expériences narratives utiles pour éclairer les efforts de traitement et d'intervention (Harris, 2010).

Modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes (MDDSF) de Gannon et coll.

Le MDDSF est un modèle de processus d'infraction sexospécifique fondé sur l'analyse théorique des récits des DS. Ce modèle tient compte du rôle des facteurs cognitifs, comportementaux, affectifs et contextuels ayant mené à l'infraction à l'origine de la peine d'une DS. Dans le temps, la séquence est divisée en trois parties principales :

(1) Antécédents. Les antécédents englobent les expériences positives et négatives vécues pendant la petite enfance et l'influence des facteurs de stress au début de l'âge adulte. Cela comprend la survenance ou l'absence d'abus, des soutiens sociaux, des influences déviantes de pairs, ainsi que des facteurs de vulnérabilité tels que les mauvaises stratégies d'adaptation et les problèmes de santé mentale. Les relations de violence, les difficultés financières et le décès de membres de la famille font aussi partie des antécédents.

(2) Période antérieure à l'infraction. Cette étape inclut les facteurs affectifs, cognitifs et comportementaux qui contribuent à hausser le risque de commettre des infractions sexuelles. Plus précisément, les facteurs de risque découlant des expériences vécues pendant la petite enfance peuvent augmenter après l'occurrence d'importants facteurs de stress, ce qui entraîne un style de vie instable et augmente encore le risque de commettre des infractions. Pendant cette période, on examine aussi l'établissement d'objectifs (soit les principaux motifs de l'infractions, comme les rapports intimes, la satisfaction sexuelle, la vengeance, l'humiliation ou un gain financier) et les projets adaptés aux objectifs, qui peuvent être rangés dans les catégories suivantes :

1) *Comportement dirigé* : comportement axé sur un objectif dirigé par une autre

personne; 2) *Comportement explicite* : comportement axé sur un objectif détaillé; 3) *Comportement implicite* : comportement dépourvu d'un objectif apparent qui peut être qualifié d'impulsif.

(3) Période de l'infraction et période postérieure à l'infraction : Cette étape est axée sur la planification, la motivation et l'approche ou le style de l'infraction. On tient également compte des conséquences de l'infraction – par exemple, une cognition, des justifications et un affect négatifs et/ou positifs à l'égard de l'infraction et tout acte commis afin d'éviter que l'infraction ne soit dépistée.

Typologie du MDDSF. À la suite de l'évaluation de ces trois étapes, une DS est rangée dans l'un des trois types distincts, résumés au tableau 1 (Gannon et coll., 2010) :

(1) ***Comportement explicite/approche.*** Les délinquantes de ce type affichent des niveaux élevés de planification distale et proximale explicite, et leurs objectifs ont tendance à varier – ils peuvent être motivés par la satisfaction sexuelle, les rapports intimes, la vengeance ou le profit financier. Elles font preuve d'une grande maîtrise de soi, éprouvent un affect modérément ou fortement positif en relation avec l'infraction et recherchent activement les infractions plutôt que de les éviter.

(2) ***Comportement dirigé/évitant.*** Ce type est caractéristique des femmes qui sont enjointes ou contraintes par un partenaire à participer à l'infraction. Ces délinquantes affichent des traits de personnalité liés à la dépendance, à la passivité, et tiennent en haute estime les opinions de leur conjoint. Les délinquantes de ce type font aussi preuve habituellement de planification proximale dirigée, mais peuvent recourir à des styles plus explicites afin de plaire à leur(s) codélinquant(s). De plus, elles affichent souvent des affects négatifs de niveau élevé (notamment de la culpabilité, de l'anxiété) et veulent éviter de commettre une infraction.

(3) ***Comportement implicite/désorganisé.*** Bien que leurs motivations puissent varier, les délinquantes de ce type commettent notamment des infractions en raison d'une incapacité à se maîtriser dans une situation particulière et indiquent qu'elles ne veulent pas commettre d'infractions. Elles ne planifient guère ou exercent une planification distale implicite et éprouvent un affect fortement positif, parfois suivi d'un affect négatif après l'infraction.

Quatrième type élaboré par Lutfy et Derkzen. Une étude réalisée par Lutfy et Derkzen (2014) a cerné une quatrième voie menant à la délinquance sexuelle chez les femmes (voir le tableau 1), celle du Comportement adopté/approche, qui peut s'appliquer aux trois types définis par le MDDSF.

(4) ***Comportement adopté/approche.*** Les délinquantes qui relèvent de ce type ont tendance à adopter la planification et les désirs de leur codélinquant à l'égard de l'infraction. Elles requièrent peu de directives ou de contrainte et participent activement à l'infraction. Elles éprouvent habituellement un affect positif, sous la forme de rapports intimes ou d'une satisfaction sexuelle. Les délinquantes qui appartiennent au type Comportement adopté/approche peuvent commencer à commettre des infractions sous la contrainte, mais en arrivent éventuellement à le faire en raison de la satisfaction sexuelle ou à des motifs liés aux rapports intimes. Ce type diffère de celui des DS ayant un comportement dirigé/évitant, dans la mesure où ces dernières ne développent aucun affect positif et s'abstiennent de commettre seules des infractions.

Tableau 1

Modèle descriptif des types de délinquance sexuelle chez les femmes (Gannon et coll., 2008, 2010, 2012) et quatrième type supplémentaire (Lutfy et Derkzen, 2014).

		Caractéristiques		
Type	**Auteurs**	**Planification**	**Motivation**	**Affect**
Comportement explicite/approche	Gannon et coll.	Distale, explicite	Satisfaction sexuelle, intimité, vengeance, profit financier	Fort, positif
Comportement dirigé/évitant	Gannon et coll.	Dirigée par le codélinquant	Menaces ou contrainte du codélinquant	Négatif
Comportement implicite/désorganisé	Gannon et coll.	Impulsive, implicite	Variée, manque de maîtrise de soi	Fort ou fugace, positif et négatif
Comportement adopté/approche	Lutfy et Derkzen	Adoptée du codélinquant	Satisfaction sexuelle, intimité	Positive

Nota : Les femmes qui appartiennent au type Comportement adopté/approche peuvent commencer à commettre des infractions sous la contrainte, mais en arrivent éventuellement à le faire en raison de la satisfaction sexuelle ou pour des motifs liés à l'intimité.

Présente étude

Malgré le petit nombre de projets de recherche empiriques sur les facteurs liés à la délinquance sexuelle chez les femmes, le SCC a examiné à l'aide d'études antérieures les données démographiques et descriptives des DS (c'est-à-dire, Allenby et coll., 2012; Wanamaker et coll., 2018) et leurs voies menant à la délinquance (Lutfy et Derkzen, 2014). Il s'avère toutefois nécessaire d'approfondir la recherche pour valider la typologie élaborée par Gannon, ainsi que le quatrième type proposé par Lutfy et Derkzen. Dans le cadre de la présente étude, on a examiné les trois types élaborés par Gannon et ses collègues. La présente étude constitue aussi la première évaluation du type supplémentaire de délinquance sexuelle chez les femmes, qu'ont proposé Lutfy et Derkzen, dans un échantillon de DS canadiennes qui purgent une peine de ressort fédéral et qui ont suivi le Programme pour délinquantes sexuelles au SCC (soit celles qui ont achevé le programme avec succès et celles qui ont assisté à toutes les séances). Les trois questions de recherche suivantes ont fait l'objet d'un examen :

1. Le quatrième type proposé par Lutfy et Derkzen (Comportement adopté/approche) est-il présent dans l'échantillon de délinquantes qui ont participé à la présente étude?
2. Est-il possible de classer les DS sous les quatre types en utilisant uniquement les renseignements inscrits aux dossiers?
3. D'un évaluateur à l'autre, est-il possible de classer les DS sous les divers types de manière fiable?

Méthode

Participantes

Trente-trois femmes (*n* = 33) qui ont été déclarées coupables d'infractions sexuelles et qui ont participé au Programme pour délinquantes sexuelles entre 2010 et 2017 ont été choisies aux fins de l'étude[1]. Ces délinquantes étaient issues des cinq établissements correctionnels régionaux fédéraux pour femmes : l'Établissement Grand Valley, l'Établissement Nova, l'Établissement Joliette, l'Établissement d'Edmonton pour femmes et l'Établissement de la vallée du Fraser. Les participantes potentielles ont été désignées par le personnel des établissements et les chercheuses. Ces derniers ont ensuite examiné le dossier connexe aux infractions commises pour chacune des délinquantes afin de s'assurer que participantes répondaient aux critères. Une femme était réputée avoir commis une infraction sexuelle dans les cas suivants :

a) elle avait été déclarée coupable d'une infraction sexuelle;

b) elle avait été déclarée coupable d'une infraction non sexuelle dont la motivation était de nature sexuelle;

c) elle avait avoué avoir commis une infraction sexuelle dont elle n'avait pas été déclarée coupable.

Selon cette définition, les comportements associés à la prostitution n'étaient pas tenus pour des infractions sexuelles.

En moyenne, les participantes à la présente étude étaient âgées de 37,4 ans à l'admission (*écart-type* = 10,4) et leur âge variait entre 21 ans et 61 ans (voir le tableau 2). La plupart de ces femmes, lorsqu'elles étaient admisses en établissement, faisaient partie des catégories des célibataires (39,4 %) ou des personnes divorcées, séparées ou veuves (30,3 %), alors que 18,2 % d'entre elles étaient mariées ou vivaient en union de fait. Pour ce qui est de l'ethnicité, les deux tiers des femmes étaient de race blanche (66,7 %), et à peine moins du quart d'entre elles s'identifiaient comme Autochtones (24,2 %). Un peu plus de 36 % de ce sous-échantillon des DS n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Enfin, un peu moins de la moitié de ces femmes

[1] Compte tenu des ressources substantielles nécessaires pour codifier les dossiers des délinquantes, l'échantillon de délinquantes retenues aux fins de la présente étude ne comprend pas l'ensemble des délinquantes ayant participé au Programme pour délinquantes sexuelles; il s'agit plutôt d'un échantillon de commodité des délinquantes visées par l'étude (voir Wanamaker, Derkzen, De Moor et Wardrop, 2018).

étaient incarcérées à l'Établissement Grand Valley (48,5 %, *n* = 16). Il est important de souligner que cela représente un sous-échantillon des DS incarcérées dans un établissement fédéral qui avaient participé à divers programmes et qui, par conséquent, répondaient aux critères d'aiguillage vers des programmes correctionnels, parce qu'on estimait qu'elles présentaient principalement un risque modéré ou élevé.

Tableau 2

Données démographiques des DS ayant participé à la présente étude

Variable démographique	**Pourcentage (*n*)**
Âge à l'admission	
Jusqu'à 29 ans	18,2 (6)
De 30 à 39 ans	45,5 (15)
40 ans et +	36,3 (12)
Ethnicité	
De race blanche	66,7 (22)
Autochtone[a]	24,2 (8)
État matrimonial[b]	
Célibataire	39,4 (13)
Mariée/vivant en union de fait	18,2 (6)
Divorcée/séparée/veuve	30,3 (10)

Nota : N = 33. [a]Les Autochtones comprennent les personnes issues des Premières Nations (Amérindiens), les Métis et les Inuits.
[b]L'état marital est inconnu pour 12,1 % des participantes (*n* = 4).

Sources de données

Données du SGD. Les facteurs potentiellement liés aux infractions sexuelles ont été extraits des profils criminels, des plans correctionnels et des rapports psychologiques consignés dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), la base de données automatisée du SCC qui est utilisée pour enregistrer les renseignements sur les délinquantes qui purgent une peine de ressort fédéral.

Évaluations

Évaluation initiale des délinquantes. Au moment de l'admission dans un établissement fédéral, l'évaluation initiale des délinquantes (EID) permet de recueillir des renseignements sur

les antécédents criminels d'une délinquante (p. ex., l'infraction, la peine) et d'autres renseignements socio-démographiques importants (p. ex., les besoins dynamiques, la santé mentale, la sécurité, etc.), afin d'éclairer le plan correctionnel de la délinquante (pour en savoir plus, voir la Directive du commissaire 705-6). Les résultats des outils d'évaluation suivants ont fait l'objet d'un examen : l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R; Stewart et coll., 2017); l'évaluation des facteurs statiques (Helmus et Forrester, 2014); l'engagement des délinquantes; la responsabilisation des délinquantes; la motivation à participer au plan correctionnel (Mathias et Wormith, 2017); le potentiel de réinsertion sociale (Gobeil, Keown, Gileno, Cousineau, Farrell MacDonald et Ternes, 2014); l'indicateur de réceptivité (voir ci-dessous).

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R). L'un des éléments de l'EID est l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R) (version révisée de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques réalisé en 2009), qui sert à évaluer le niveau de besoins dynamiques d'un délinquant ou d'une délinquante dans les sept domaines suivants : l'emploi/les études, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le comportement dans la collectivité, l'orientation personnelle et affective et les attitudes. Dans la version révisée, le niveau de besoins dans chaque domaine et le niveau de besoins global sont cotés à l'examen de 100 indicateurs dichotomiques jugés « présents » ou « absents ». Il a été démontré que cet outil permet de prédire avec fiabilité les résultats chez divers groupes de délinquantes (Stewart et coll., 2017)

Évaluation des facteurs statiques. L'Évaluation des facteurs statiques (EFS) est un autre outil d'évaluation utilisé dans le cadre de l'EID afin d'évaluer le niveau de risque statique que présente une délinquante. Cet outil d'évaluation permet d'examiner les antécédents criminels, le Dossier sur la gravité des infractions et la Liste de contrôle des antécédents de délinquance sexuelle. L'outil comprend des indicateurs individuels consignés comme étant « présents » ou « absents ». La cote globale de l'EFS a démontré l'existence de liens importants avec les résultats obtenus dans la collectivité, notamment les révocations de la liberté sous condition sans qu'il y ait eu de nouvelle infraction, les réincarcérations par suite d'une nouvelle infraction et les réincarcérations par suite d'une infraction avec violence (Helmus et Forrester, 2014).

Engagement. L'indicateur d'engagement signale l'empressement des délinquantes à participer activement à leur plan correctionnel (marqué comme étant oui ou non). Cet indicateur

tient compte du respect dont fait preuve la délinquante, par son comportement et son observation des règles pendant son incarcération et/ou pendant sa période sous surveillance dans la collectivité (SCC, 2015).

Responsabilisation. La notation de la responsabilisation indique dans quelle mesure les délinquantes assument la responsabilité de leurs actes et estiment que leur niveau de participation et d'empressement contribue à satisfaire aux exigences de leur plan correctionnel. La notation de la responsabilisation permet aussi d'évaluer les attitudes, les comportements et les niveaux d'introspection des délinquantes. Ces dernières reçoivent une cote faible, modérée ou élevée à l'égard de la responsabilisation (pour consulter la description de chaque cote, voir la DC 705-6).

Motivation. La notation de la motivation reflète la mesure dans laquelle les délinquantes souhaitent modifier leur comportement et reconnaissent l'existence d'un problème (SCC, 2015). La notation prend en compte les sentiments de responsabilité des délinquantes, leur reconnaissance des répercussions de leurs comportements dans leur vie, leur capacité à imposer un changement (en fonction des compétences et des connaissances) et les preuves de leur désir de changer dans le passé (SCC, 2015). Les délinquantes reçoivent une cote faible, modérée ou élevée à l'égard de la motivation (pour consulter la description de chaque cote, voir la DC).

Les recherches traitant de l'évaluation de l'engagement, de la responsabilisation et de la motivation ont récemment montré que l'engagement et la motivation permettaient de prévoir les résultats des délinquantes (Mathias et Wormith, 2017).

Potentiel de réinsertion sociale. Le potentiel de réinsertion sociale sert à évaluer le risque que présente une délinquante pour la collectivité lorsqu'elle prend des décisions concernant le niveau d'intervention qu'il lui faut ou à l'égard de sa prochaine libération conditionnelle (SCC, 2003). Dans le cas des délinquantes, cette notation repose sur une évaluation selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité, ainsi que sur les cotes attribuées aux facteurs dynamiques (c'est-à-dire, l'ensemble des besoins) et statiques (c'est-à-dire, le risque global) (SCC, 2007). Le potentiel de réinsertion sociale peut être actualisé tout au long de la peine d'une délinquante, en fonction des changements perçus par les agents de libération conditionnelle en ce qui concerne la possibilité de réussite de la réinsertion dans la collectivité.

Indicateur de réceptivité. L'indicateur de réceptivité signale, le cas échéant, la présence de facteurs (p. ex., troubles d'apprentissage, problèmes de santé mentale et déficit de l'attention,

obstacles linguistiques) qui risquent d'empêcher une délinquante d'achever les programmes correctionnels (notation, oui/non).

MDDSF (Gannon, Rose et Ward, 2012). La liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance du MDDSF a été élaborée par Gannon et ses collègues (2012) et a été modifiée afin d'ajouter des éléments supplémentaires (pour en savoir plus, voir Lutfy et Derkzen, 2014). Nous l'utilisons dans la présente étude pour relever les renseignements liés au modèle. Plus précisément, la liste de vérification sert à évaluer les cinq domaines principaux (critères) des voies du MDDSF : 1) le degré d'affect positif, 2) la planification distale, 3) la planification proximale, 4) la contrainte et 5) la maîtrise de soi. De plus, pour les cas où il y a eu contrainte, trois critères supplémentaires ont été codifiés : 6) l'adoption d'un rôle, 7) le motif de l'infraction et 8) les réponses et attitudes trompeuses (voir l'annexe A). Chaque critère reçoit une note sur une échelle de 0 à 4, la note « 0 » indiquant *aucun* ou l'absence du critère, la note « 1 » indiquant faible, la note « 2 », modéré, la note « 3 », élevé et la note « 4 », extrême.

Nous avons attribué une note au degré d'affect positif en évaluant la stimulation, la satisfaction sexuelle, les rapports intimes, la vengeance ou l'anticipation d'un gain monétaire que la DS avait obtenue en se fixant des buts et en commettant l'infraction. La planification distale et proximale a été évaluée en examinant le degré de planification qui avait conduit à l'incident, comme la préparation de l'infraction, ou si une autre personne, par exemple un codélinquant, avait planifié l'infraction. Nous avons attribué une note à la contrainte en fonction de la question de savoir si une femme avait signalé avoir commis l'infraction par suite de menaces ou sous les directives d'une autre personne. Enfin, la maîtrise de soi fait renvoi à la capacité de réguler le comportement et à la question de savoir si l'infraction a été commise sous le coup d'une impulsion et de façon désorganisée. Les délinquantes ont été classées sous divers types en fonction des notes qu'elles avaient reçues pour chacun de ces cinq critères (pour consulter la ventilation des notes attribuées aux critères pour chacun des types du MDDSF, voir le tableau 3 et l'annexe A).

Les trois critères présentés ci-dessous sont des éléments ajoutés au MDDSF initial de Gannon et coll. (voir le tableau 3). Chacun d'eux reçoit aussi une note sur une échelle de 0 à 4, la note « 0 » indiquant *aucun* ou l'absence du critère, la note « 1 » indiquant *faible*, la note « 2 », modéré, la note « 3 », élevé et la note « 4 », extrême. Le critère « Adoption d'un rôle » précise si la femme qui a commis l'infraction, qui peut avoir initialement résisté à la perpétration, a

continué nourrir des craintes à l’idée de commettre des infractions, ou si elle a adopté un rôle plus actif à cet égard, par exemple, en participant à la planification distale, à la préparation de l’infraction et à la prédation de la victime. Le motif de l’infraction établit une distinction entre les DS qui ont commis une infraction par crainte du coaccusé et celles qui ont utilisé la participation à l’infraction comme stratégie visant à intensifier les rapports intimes avec leur codélinquant. En dernier lieu, le critère « Réponses et attitudes trompeuses » vise à évaluer l’attitude générale des délinquantes (il ne se rattache pas uniquement aux voies). En combinaison, les notes attribuées à ces critères constituent le fondement de la typologie exposée plus haut (c’est-à-dire, les types Comportement explicite/approche, Comportement implicite/désorganisé, Comportement dirigé/évitant et Comportement adopté/approche; la notation est exposée en détail à l’annexe A).

Tableau 3

Évaluation des critères pour chacun des types

Types du MDDSF	**Notation du critère**
Comportement explicite/approche	
Affect positif	Modérée à élevée
Planification proximale et distale	Modérée à élevée
Maîtrise de soi	Modérée à élevée
Contrainte	Faible
Comportement implicite/désorganisé	
Affect positif	Modérée à élevée
Planification proximale et distale	Faible
Maîtrise de soi	Faible
Contrainte	Faible
Comportement dirigé/évitant	
Affect positif	Faible
Planification proximale et distale	Faible
Maîtrise de soi	Non évaluée[a]
Contrainte	Modérée ou élevée

Type supplémentaire (Lutfy et Derkzen)	
Comportement adopté/approche	
Affect positif	Modérée à élevée
Planification proximale et distale	Modérée à élevée
Maîtrise de soi	Modérée à élevée
Contrainte[1]	Aucune ou un peu
Adoption d'un rôle	Modérée à élevée
Motif de l'infraction	Modérée à élevée
Réponses et attitudes trompeuses	Modérée à élevée

Nota : MDDSF = modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes. [a]En harmonie avec les approches antérieures, la maîtrise de soi n'a pas été évaluée chez les délinquantes à l'égard desquelles le degré de contrainte était modéré ou élevé.

[1]En ce qui concerne le type Comportement adopté/approche, il peut y avoir eu un certain degré de contrainte au début du cycle de délinquance. Toutefois, il devient évident qu'avec le temps les d. endossent un rôle plus actif dans la perpétration d'infractions (c'est-à-dire qu'elles commettent seules des infractions, participent activement à l'infraction et souhaitent y participer). Les principales caractéristiques de ce type sont l'adoption d'un rôle de la part de la délinquante, le motif de l'infraction et les réponses et attitudes trompeuses. Le type Comportement explicite/approche diffère du type Comportement adopté/approche, dans la mesure où la délinquante n'a pas adopté le rôle avec le temps, mais a plutôt participé activement depuis le début et a tiré une certaine satisfaction de l'infraction.

Procédure

Analyses planifiées. Deux chercheuses ont codifié de façon indépendante la liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance du MDDSF modifié, en se fondant sur des renseignements extraits des profils criminels, des plans correctionnels et des rapports psychologiques. Il est important de souligner que, comme la présente étude se limitait à un examen des dossiers, en grande partie le codage ciblait principalement la période de l'infraction et celle qui l'avait précédée. Cependant, dans bien des cas les dossiers indiquaient des antécédents qui ont été jugés importants (y compris des facteurs de stress défavorables pendant la petite enfance et des problèmes de santé mentale). Ces dossiers évoquaient aussi la période antérieure à l'infraction. Au moyen d'une analyse thématique de ces données qualitatives, les délinquantes ont été classées sous l'un des quatre types de délinquance, soit l'un des trois types initiaux proposés par Gannon et coll. (2012), soit le type supplémentaire proposé par Lutfy et Derkzen (2014). D'autres statistiques descriptives faisaient état des points communs et/ou des caractéristiques de ces délinquantes.

Résultats

Profil

Les délinquantes qui ont participé à l'étude ont obtenu une note élevée ou modérée à l'égard des risques statiques et dynamiques (voir le tableau 4). Il a été évalué que, chez ces délinquantes, le degré de motivation était modéré, de même que le potentiel de réinsertion sociale et le niveau de responsabilisation. Chez le tiers des participantes, un indicateur de réceptivité signalait l'existence de déficits cognitifs. Cependant, pour la majorité des participantes un indicateur d'engagement laissait penser qu'elles désiraient participer activement à leur plan correctionnel et aux programmes.

Tableau 4

Évaluation du risque, du besoin, de la motivation, du potentiel de réinsertion sociale, de la responsabilisation et de l'engagement au moment de l'admission (N = 33)

Variables	**Pourcentage (*n*)**
Risque statiques	
Faible	†
Modéré ou élevé	87,9 (29)
Risque dynamiques	
Faible	0,0 (0)
Modéré ou élevé	100 (33)
Niveau de motivation	
Faible	†
Modéré ou élevé	97,0 (32)
Potentiel de réinsertion sociale	
Faible	15,2 (5)
Modéré ou élevé	84,8 (28)
Niveau de responsabilisation	
Faible	21,2 (7)
Modéré ou élevé	78,8 (26)
Indicateur d'engagement	
Non	18,2 (6)
Oui	81,8 (27)
Indicateur de réceptivité	
Non	63,6 (21)
Oui	36,4 (12)

Nota : † = dénombrement cellulaire inférieur à cinq.

Caractéristiques de la peine et de l'infraction. Toutes les délinquantes purgeaient une peine d'une durée déterminée, dont la durée moyenne était de 3,4 ans (*écart-type* = 1,75), les peines variant entre deux et huit ans. Toutes les délinquantes, sauf deux, avaient été déclarées coupables d'une infraction à caractère sexuel lors de leur première incarcération, ce qui englobait les abus sexuels, l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle, les contacts sexuels, les attouchements sexuels et l'incitation à des contacts sexuels. Un peu plus de 80 % de ce sous-échantillon des DS avaient été initialement placées dans un établissement à sécurité moyenne (81,8 %, n = 27), et seulement un peu plus de 15 % des femmes avaient été initialement placées dans un établissement à sécurité minimale (n = 5).

Classement sous les voies du MDDSF

Dans l'ensemble, 90,9 % (n = 30) des participantes ont été classées sous l'un des quatre types distincts. Trois DS ont été jugées inclassables (9,1 %) en raison de l'insuffisance de renseignements au dossier; à ce titre, il n'était pas possible de déterminer une voie ayant mené à l'infraction. Le coefficient d'objectivité a été établi pour près de 50 % des dossiers (48,5 %, n = 16), la concordance de la classification a atteint 87,5 % et l'indice de fiabilité Kappa = ,74[2] est élevé (il comprend une concordance exhaustive à l'égard de deux cas jugés inclassables).

La plus forte proportion de notre échantillon (36,4 %, n = 12) appartenait au type Comportement explicite/approche. Cette voie est caractéristique des délinquantes qui n'ont pas été ou peu été soumises à une contrainte de la part d'un partenaire. Leurs infractions sexuelles étaient axées sur des buts (que ce soit pour obtenir une satisfaction sexuelle, se venger ou réaliser un gain monétaire) et avaient éprouvé un affect positif à l'égard de leurs infractions. Plus précisément, ces délinquantes avaient tendance à commettre seules des infractions ou avaient participé activement, de leur plein gré, aux infractions depuis le début. En règle générale, elles s'étaient engagées dans la planification proximale et distale, notamment en droguant leurs victimes ou en leur fournissant de l'alcool, en recueillant des vidéos ou des photos inappropriées de la victime, en achetant des articles ou des vêtements inappropriés pour leurs victimes et/ou en

[2] Notamment, le coefficient d'objectivité a été codifié à l'égard de certains dossiers rédigés en anglais dans lesquels les délinquantes étaient classées sous l'un des trois types initiaux exposés par Gannon et ses collègues. Cela vient du fait que l'une des évaluatrices a utilisé un schéma de codage qui ne comprenait pas les trois éléments supplémentaires proposés par Lutfy et Derkzen (2014), lesquels s'avèrent nécessaires pour codifier le quatrième type (Comportement évitant-approche). Les dossiers rédigés en français (k = 5) ont été codifiés par les deux chercheuses de façon indépendante et les consensus sur l'évaluation ont été incorporés aux analyses.

créant des situations propices à la perpétration des infractions. Un pourcentage de concordance de 83,3 % a été obtenu entre les évaluatrices pour le type Comportement explicite/approche.

Dans la présente étude, le type Comportement dirigé/évitant s'est classé en deuxième position pour ce qui était du pourcentage (21,2 %, *n* = 7). Ces délinquantes avaient été contraintes par un partenaire (le plus souvent un amoureux) à participer à l'infraction, ce qui s'était traduit souvent par des menaces envers elles ou envers les membres de leur famille. Elles ne s'étaient pas engagées dans la planification distale ou proximale de ces infractions et avaient généralement éprouvé un affect négatif à l'égard de leurs infractions, notamment des sentiments de culpabilité, ou avaient participé sous l'effet de la contrainte, de la peur ou de l'appréhension, plutôt qu'en étant motivées par un but précis. Un bon pourcentage de concordance de 75 % a été obtenu entre les évaluatrices pour le type Comportement dirigé/évitant.

Le type Comportement implicite/désorganisé représentait une proportion de 12,1 % des délinquantes sexuelles (*n* = 4). Comme les femmes classées dans la voie Comportement explicite/approche, les DS appartenant au type Comportement implicite/désorganisé n'avaient subi que peu de contrainte et éprouvaient un affect positif fort à l'égard de leurs infractions. Cependant, elles ne s'étaient pas engagées dans la planification proximale ou distale de leurs infractions et étaient généralement incapables de réguler leurs propres comportements. Plus précisément, elles avaient des distorsions cognitives importantes, éprouvaient de la difficulté à composer avec les expériences négatives vécues pendant leur enfance et/ou affichaient des symptômes liés à des problèmes de santé mentales. Notamment, sur les quatre délinquantes classées dans cette voie, trois femmes avaient des antécédents criminels d'infractions qui n'étaient pas de nature sexuelle (p. ex., vol, fraude, voies de fait, etc.). Nous avons obtenu le pourcentage de concordance le plus faible entre les évaluatrices, soit 50 %, pour le type Comportement implicite/désorganisé, mais ce taux de concordance ne reposait que sur deux dossiers.

Comportement adopté/approche. Ce type présente de nombreux points en commun avec les types Comportement dirigé/évitant et Comportement explicite/approche, mais possède aussi des caractéristiques particulières. Nous avons constaté que 21,2 p, 100 (*n* = 7) des délinquantes de notre échantillon se trouvaient dans cette catégorie. Les délinquantes peuvent avoir participé à des infractions sexuelles parce qu'elles y ont été contraintes par un partenaire, ou afin de plaire à ce dernier, mais, avec le temps, elles y ont été incitées par les rapports intimes

ou par la satisfaction sexuelle, plutôt que par la contrainte ou les menaces. Cela est particulièrement évident dans la mesure où elles éprouvent un certain affect positif à l'égard de leurs infractions (par exemple, une satisfaction sexuelle). Les délinquantes ont tendance à nier la responsabilité de leurs infractions, en rejetant souvent le blâme sur leur coaccusé. Elles ont aussi tendance à blâmer la victime, à démontrer peu d'empathie envers elle ou à minimiser les répercussions que l'infraction a eues sur elle, plutôt que d'exprimer des remords ou des sentiments de culpabilité. Ces délinquantes, bien qu'elles puissent être plus hésitantes de prime abord, commencent à jouer un rôle plus actif dans le processus d'infraction en planifiant activement, en préparant la victime, et, souvent, en allant jusqu'à commettre des infractions en l'absence de leur codélinquant. Enfin, de façon générale, ces DS élaborent, exagèrent ou minimisent le rôle qu'elles ont joué dans l'infraction (ce qui est évident si on compare le rapport de police officiel, les déclarations de la victime et la version de l'infraction que présente la délinquante).

Types et indicateurs de besoins du MDDSF

Nous avons analysé les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes relevant de chacun de ces types au moyen de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé (IDAFD-R). Les domaines de besoins sont les suivants : le comportement dans la collectivité, les relations matrimoniales/familiales, la toxicomanie, l'orientation personnelle et affective, les attitudes, l'emploi/les études et les fréquentations. Le tableau 5 illustre que le domaine de besoins de l'orientation personnelle et affective est ressorti chez tous les types (c'est-à-dire, que la note qui y a été attribuée était modérée ou élevée). Nous avons conclu qu'un type éprouvait un besoin modéré ou élevé dans un domaine particulier s'il était établi qu'au moins 66,7 % (les deux tiers) des participantes éprouvaient un besoin modéré ou élevé. Chez trois des quatre types (le type Comportement explicite/approche faisant exception), le domaine des relations conjugales/familiales était associé à un besoin dynamique important (note modérée ou élevée). Nous avons constaté que la toxicomanie représentait un besoin modéré ou élevé pour les délinquantes qui relevaient du type Comportement explicite/approche, et que les fréquentations étaient associées à un besoin modéré ou élevé pour les délinquantes qui relevaient du type Comportement implicite/désorganisé. Chose intéressante, le comportement dans la collectivité et les attitudes n'ont pas été assimilés à des domaines de besoins importants

pour ces délinquantes, chez quelque type que ce soit. Il convient de prévenir que même si seul le type Comportement explicite/approche atteignait le seuil du besoin à l'égard de la toxicomanie (c'est-à-dire, que 66,7 % des participantes éprouvaient un besoin modéré ou élevé dans ce domaine), cela ne signifie pas pour autant que les autres types n'aient aucun besoin lié à la toxicomanie.

Tableau 5

Évaluation modérée ou élevée dans les domaines de besoins selon le type de DS (à l'admission)

Type	Toxicomanie	Fréquentations	Attitudes	Emploi/ études	Relations conjugales/ Familiales	Orientation personnelle et affective	Comportement dans la collectivité
Comportement explicite/ approche	✓					✓	
Comportement dirigé/ évitant					✓	✓	
Comportement implicite/ désorganisé		✓			✓	✓	
Comportement adopté/ approche				✓	✓	✓	

Nota : Dans un cas où au moins les deux tiers (66,6 %) des participantes relevant d'un type recevaient une cote élevée ou modérée dans un domaine particulier, ce domaine était coché (✓), afin d'indiquer qu'il s'agissait d'un besoin important pour ce groupe de délinquantes.

Comparaison des résultats de la typologie à ceux de Lutfy et Derkzen (2014)

Dans l'étude préliminaire qu'ont menée Lutfy et Derkzen (2014), 14 délinquantes ont été classées sous les quatre types en fonction des entrevues réalisées et des données du SGD axées sur la période antérieure à l'infraction, la période de l'infraction et la période postérieure à l'infraction. Globalement, les résultats de l'étude de Lutfy et Derkzen attestaient une répartition presque égale entre les groupes Comportement explicite/approche, Comportement dirigé/évitant et Comportement adopté/approche. Les auteurs ont constaté que peu de DS appartenaient au type

Comportement implicite/désorganisé (voir le tableau 6). Dans la présente étude, nous avons relevé des tendances similaires, puisque 21,2 % des participantes relevaient du type Comportement adopté/approche et qu'une autre tranche de 21,2 % relevait du type Comportement dirigé/évitant. L'échantillon de notre étude renfermait une proportion légèrement plus élevée de délinquantes appartenant au type Comportement explicite/approche et au type Comportement implicite/désorganisé que l'échantillon utilisé par Lutfy et Derkzen. Notamment, l'échantillon de DS retenu dans l'étude de Lutfy et Derkzen avait été sélectionné par le personnel des établissements, tandis que dans la présente étude, il s'agissait d'un échantillon de commodité des délinquantes sexuelles qui avaient participé au Programme pour délinquantes sexuelles.

Tableau 6

Comparaisons entre les types du MDDSF dans la présente étude et dans celle de Lufty et Derkzen (2014)

Type	**Lutfy et Derkzen** ***n* = 14**		**Présente étude** ***n* = 33**	
	%	*n*	%	*n*
Comportement explicite/approche	28,6	4	36,4	12
Comportement implicite/désorganisé	7,1	1	12,1	4
Comportement dirigé/évitant	28,6	4	21,2	7
Comportement adopté/approche	21,4	3	21.2	7
Inclassables	14,3	2	9,1	3
Total	**100**	**14**	**100**	**33**

Nota : Les comparaisons sont indiquées à titre descriptif seulement.

Analyse

La présente étude avait pour but d'examiner dans quelle mesure les délinquantes sexuelles sous responsabilité fédérale pouvaient être classées de manière fiable dans les trois voies menant à la délinquance sexuelle chez les femmes qui ont été définies par Gannon et coll., et de valider la quatrième voie proposée par Lutfy et Derkzen (2014). Le modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes (MDDSF; Gannon et coll., 2008, 2010, 2012) est un modèle de processus d'infraction propre aux délinquantes qui tient compte du rôle des facteurs cognitifs, comportementaux, affectifs et contextuels ayant mené une DS à commettre l'infraction à l'origine de sa peine. Les conclusions ont démontré qu'en utilisant le modèle du MDDSF (Gannon et coll., 2010, 2012) pour décrire les infractions sexuelles des délinquantes appartenant à l'échantillon retenu, nous avons pu classer 23 des 33 délinquantes dans l'un des trois types. Cependant, seuls les types Comportement explicite/approche et Comportement dirigé/évitant ont pu être codés de manière fiable entre les évaluatrices. Le type le plus souvent représenté était celui du Comportement explicite/approche, suivi par le type Comportement dirigé/évitant et par le type Comportement adopté/approche. Ces résultats concordent avec ceux qu'ont obtenus Lutfy et Derkzen (2014), des proportions similaires de délinquantes étant ressorties dans chacun des types, bien que l'échantillon de la présente étude ait renfermé une proportion légèrement plus élevée de délinquantes appartenant aux types Comportement explicite/approche et Comportement implicite/désorganisé.

Chose importante, les délinquantes du type le plus fortement représenté (plus du tiers d'entre elles) avaient commis des infractions pour des raisons liées à la satisfaction personnelle et n'avaient pas été indûment influencées par un coaccusé. Par rapport à l'étude antérieure, une proportion un peu plus élevée de délinquantes sexuelles étaient décrites comme étant des participantes actives et consentantes, plutôt que contraintes par un codélinquant. Les raisons de cette différence entre les deux études au niveau du profil général peuvent être attribuables à des méthodes de collecte de données différentes (c'est-à-dire, l'utilisation exclusive des renseignements au dossier par opposition à l'utilisation de renseignements obtenus en réalisant des entrevues), ou parce que les participantes à la présente étude ont été recrutées parmi celles du Programme pour délinquantes sexuelles, dont les niveaux de risque sont généralement élevés ou modérés, afin de respecter les lignes directrices sur les renvois aux programmes correctionnels.

Comme l'ont souligné Lutfy et Derkzen, si l'on s'en tient principalement à des renseignements obtenus en réalisant des entrevues, cela pourrait donner lieu à un classement différent de celui qui aurait été obtenu en utilisant les renseignements au dossier (notamment pour les évaluations de la contrainte et de l'affect). Les renseignements au dossier peuvent comporter moins de détails au sujet de la période antérieure à l'infraction, des antécédents et de l'affect à la suite de l'infraction.

Nous avons régulièrement constaté que le quatrième type défini par Lutfy et Derkzen, celui du Comportement adopté/approche, renfermait des proportions de DS similaires à celles de l'étude antérieure. La principale caractéristique du type Comportement adopté/approche, qui le distingue des trois autres, c'est que ces délinquantes peuvent commencer à commettre des infractions parce qu'elles y sont contraintes par un partenaire, mais qu'avec le temps, elles endossent un rôle plus actif et commencent à y prendre plaisir. Notamment, il y avait aussi une certaine proportion de DS qui étaient inclassables. Cela peut être attribuable à l'insuffisance de renseignements par suite de l'examen du dossier, ou, éventuellement, à l'existence d'un autre type qu'il reste à approfondir ou au fait que la présente typologie requière des modifications.

L'importance du domaine de besoins lié à l'orientation personnelle et affective est ressortie pour l'ensemble des types. Cette conclusion concorde avec celle des autres études, où il a été souligné qu'il s'agissait d'un domaine particulièrement important pour les DS (Allenby et coll., 2010; Wanamaker et coll., 2018). Plus précisément, les DS qui éprouvaient des besoins importants dans ce domaine étaient incapables d'associer des conséquences aux actes et de faire leurs propres choix; elles avaient aussi de la difficulté à résoudre les problèmes interpersonnels. Le domaine des relations conjugales/familiales était également important pour l'ensemble des types, sauf celui du Comportement explicite/approche. Les problèmes relationnels avaient été relevés dans d'autres études, où les auteurs soulignaient que la violence du partenaire intime constituait un facteur important dans la vie des DS qui avaient un coaccusé. Les DS qui sont forcées par un homme à commettre des infractions, par exemple, participent aux infractions sexuelles sous l'effet de la peur ou des menaces et de la violence de la part d'un partenaire (Mathews et coll., 1989).

Les délinquantes appartenant au type Comportement adopté/approche ont démontré un besoin élevé dans le domaine de l'emploi et des études. Celles qui relèvent du type Comportement implicite/désorganisé avaient tendance à éprouver un besoin modéré ou élevé

dans le domaine des fréquentations. On a toutefois constaté que ces délinquantes avaient des distorsions cognitives et de piètres capacités d'adaptation, en raison de quoi il leur était facile de fréquenter des personnes antisociales.

En dernier lieu, seules les délinquantes classées sous le type Comportement explicite/approche ont démontré un besoin modéré ou élevé dans le domaine de la toxicomanie. Les recherches antérieures avaient révélé que les DS affichent un besoin moins pressant dans le domaine de la toxicomanie que la population carcérale féminine générale (Allenby et coll., 2012; Wanamaker et coll., 2018). Cependant, il convient de souligner que cela est relatif, et que les DS présentaient quand même des besoins importants dans le domaine de la toxicomanie (voir Wanamaker et coll., 2018).

Répercussions sur l'évaluation et le traitement

L'application du MDDSF peut s'avérer utile pour éclairer les besoins en matière d'évaluation et de programmes adaptés à chacun des types de DS. En raison des différences notables qui distinguent les quatre types, leur reconnaissance favorisera la mise en œuvre d'un traitement plus ciblé. À titre d'exemple, les délinquantes qui appartiennent aux types Comportement explicite/approche et Comportement adopté/approche peuvent être plus susceptibles d'avoir des intérêts sexuels déviants, tandis que celles du groupe Comportement dirigé/évitant peuvent éprouver des besoins plus nombreux dans le domaine des relations conjugales/familiales et celui de l'orientation personnelle et affective, étant donné que leur participation aux infractions est principalement attribuable à la contrainte (Lutfy et Derkzen, 2014). La présente étude visait à comparer le niveau de besoins dans l'ensemble des domaines pour chacun des types, mais la taille de l'échantillon était trop modeste pour déceler l'émergence de différences significatives.

Le modèle de traitement qui est en place actuellement au SCC exige de procéder à l'analyse fonctionnelle du schéma criminel d'une personne, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies pour s'attaquer aux facteurs liés à l'infraction dans le plan de maîtrise de soi de la délinquante. Cette approche est suffisamment générale pour qu'il soit possible de l'adapter aux diverses voies menant à la délinquance sexuelle qui sont définies dans la recherche typologique. Il a été démontré que le Programme pour délinquantes sexuelles offert au SCC améliore les compétences et les attitudes des délinquantes (Wanamaker et coll., 2018). Il s'agit d'un programme

cognitivo-comportemental, qui cible un bon nombre des besoins clés des DS, tels que les relations problématiques, la déviance sexuelle, la mauvaise gestion des émotions et les attitudes antisociales.

Limites

La présente étude comportait plusieurs limites. D'abord et avant tout, le MDDSF a été élaboré dans l'intention de cibler les antécédents d'une délinquante et les périodes antérieure à l'infraction, pendant l'infraction et postérieure à l'infraction. En raison du fait que la présente étude faisait uniquement renvoi aux renseignements aux dossiers pour classer les délinquantes sous des types particuliers, il pouvait nous manquer des renseignements qui auraient été pertinents à la classification de ces DS et que nous aurions pu recueillir en menant des entrevues. De plus, comme les renseignements utilisés pour coder ces dossiers se fondaient sur les profils criminels, les plans de gestion de cas et les évaluations psychiatriques, il est possible que certaines délinquantes aient surestimé le degré de contrainte et l'affect négatif et qu'elles aient sous-estimé le degré d'affect positif atteint à la suite de l'infraction. L'utilisation exclusive des renseignements aux dossiers peut avoir eu un effet sur les évaluations de l'affect et de la contrainte. Quoi qu'il en soit, la ventilation proportionnelle des types de délinquantes a été relativement compatible avec celle de l'étude antérieure réalisée par Lutfy et Derkzen. À ce titre, dans les futures recherches on devrait examiner si la seule utilisation des renseignements aux dossiers suffit pour classer les délinquantes sous les divers types, ou si la combinaison des renseignements obtenus en examinant les dossiers et des entrevues permet de collecter des renseignements supplémentaires pertinents, qui s'avèrent nécessaires pour assurer une plus grande précision.

En raison de la nature subjective du codage, il était difficile de distinguer le degré d'affect positif d'une délinquante, plus précisément en ce qui avait trait aux répercussions de la contrainte. Du fait que les évaluations ont été effectuées sur une échelle de un à cinq, allant d'aucun à extrême, il était difficile de discerner les degrés de chacun des critères. Cependant, il est important de souligner que le coefficient d'objectivité a été bon, sauf dans le cas du type Comportement implicite/désorganisé (quoique le coefficient d'objectivité de ce type n'ait reposé que sur deux cas). Compte tenu de la nature subjective du codage et du coefficient d'objectivité mixte entre les trois types, il est nécessaire de réaliser d'autres recherches avant de conclure qu'il

faut mener des entrevues pour classer les DS sous des types lorsque nous disposons de renseignements détaillés aux dossiers.

La petite taille de l'échantillon constitue une autre limite de la présente étude. En raison du nombre très restreint de participantes, surtout lorsqu'il s'agissait de répartir l'échantillon sous divers types, il n'était pas possible d'examiner la récidive chez ces types, ni de cerner précisément les besoins particuliers (au niveau d'un élément) des délinquantes de chacun des types. Dans le cadre de futures recherches visant à examiner les différences entre les types (p. ex., divers résultats et caractéristiques), il faudrait utiliser un échantillon plus vaste des DS, surtout compte tenu du faible niveau de base de la récidive (pour en savoir plus, voir Wanamaker et coll., 2018). La compréhension des besoins particuliers des délinquantes appartenant à chacun des types consoliderait notre approche de leur traitement, puisque nous pourrions attribuer davantage de ressources et d'efforts pour cibler les besoins les plus pressants dans chaque cas.

En dernier lieu, il convient de souligner qu'au Canada, en règle générale, la population carcérale féminine sous responsabilité fédérale constitue un groupe dont les besoins sont élevés et qui a des antécédents d'infractions graves. Les proportions des divers types peuvent refléter le profil de ce groupe désigné de délinquantes, et ne pas s'appliquer forcément aux délinquantes sexuelles qui n'ont pas écopé de peines d'emprisonnement.

Conclusions

La présente recherche avait pour but d'examiner les caractéristiques des DS sous responsabilité fédérale et la possibilité de les classer conformément à une typologie. L'application de cette typologie peut s'avérer utile pour éclairer les mesures de traitement et d'intervention, notamment en faisant ressortir les besoins propres à chaque type. Le cadre offert par le MDDSF est exhaustif, dans la mesure où il intègre des renseignements ayant trait aux diverses étapes du cycle de délinquance, ainsi qu'au rôle des facteurs cognitifs, comportementaux, affectifs et contextuels ayant mené à l'infraction à l'origine de la peine, par opposition aux modèles moins complets, en vertu desquels les délinquantes sont classées en grande partie d'après les renseignements démographiques de la délinquante et de la victime.

Bibliographie

Allenby, K., Taylor, K., Cossette, M. et D. Fortin. (2012). *Profil des femmes qui commettent des infractions sexuelles* (Rapport de recherche R-274), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Axford, M. (2011). *Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 2008* (Rapport de recherche R-234), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Beech, A. R., Parrett, N., Ward, T. et D. Fisher. (2009). Assessing female sexual offenders' motivations and cognitions: An exploratory study. *Psychology, Crime, & Law*, vol. 15, n° 2-3, pp. 201-216. doi: 10.1080/10683160802190921

Blanchette, K. et K. N. Taylor. (2010). A review of treatment initiatives for female sexual offenders. Dans T. A. Gannon et F. Cortoni (éds), *Female Sexual Offenders: Theory, Assessment and Treatment*. doi: 10.1002/9780470666715.ch8

Bonta, J. et D. A. Andrews. (2017). *The psychology of criminal conduct*, 6e éd., New York, NY, Routledge Taylor et Francis.

Cortoni, F., Hanson, R. et M. E. Coache. (2010). The recidivism rates of female sexual offenders are low: A meta-analysis. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, vol. 22, pp. 387-401. doi: 10.1177/1079063210372142

Gannon, T. A., Hoare, J. A., Rose, M. R. et N. Parrett. (2010). A re-examination of female child molesters' implicit theories: Evidence of female specificity? *Psychology, Crime and Law*, vol. 18, pp. 209-224. doi:10.1080/10683161003752303

Gannon, T., Rose, M. R. et T. Ward. (2008). A descriptive model of the offense process for female sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 20, pp. 352-374. doi: 10.1177/1079063208322495

Gannon, T., Rose, M. R. et T. Ward. (2010). Pathways to female sexual offending: Approach or avoidance? *Psychology, Crime & Law*, vol. 16, pp. 359-380. doi: 10.1080/10683160902754956

Gannon, T., Rose, M. R. et T. Ward. (2012). A descriptive offence process model for female sexual offenders. Dans B. K. Schwartz (éd.), *The Sex Offender: Current trends in policy and treatment practice VII* (pp. 1-19), Kingston, NJ : Civil Research Institute.

Gobeil, R., Keown, L-A., Gileno, J., Cousineau, C., Farrell MacDonald, S. et M. Ternes. (2014). *Cotation du potentiel de réinsertion sociale : examen des mesures dérogatoires* (Extrait de recherche 14-10). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Harris, A. H. (2010). Theories of female sexual offending. Dans T. Gannon et F. Cortoni (éds), *Female Sexual Offenders: Theory, Assessment and Treatment,* West Sussex, UK : Wiley-Blackwell.

Helmus, L. et T. K. Forrester. (2014). *Évaluation des facteurs statiques au cours du processus d'évaluation initiale des délinquants : lien avec les décisions de mise en liberté et les résultats dans la collectivité* (Rapport de recherche R-339), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Lutfy, M-A. et D. Derkzen. (2014). *Les femmes qui commettent des infractions sexuelles : Une évaluation du modèle descriptif de la délinquance sexuelle chez les femmes* (Rapport de recherche R-334). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Mathews, R., Matthews, J. et K. Speltz. (1989). *Female sexual offenders: An exploratory study.* Brandon, VT : The Safer Society Press.

Mathias, K. et S. Wormith. (2017). *Examen de la validité de l'évaluation de la responsabilisation, de la motivation et de l'engagement* (Rapport de recherche R-399), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Sandler, J. C. et N. J. Freeman. (2009). Female sex offender recidivism: A large-scale empirical analysis. *Sexual Abuse*, vol. 21, pp. 455-473. doi: 10.1177/1079063209347898

Stewart, L.A., Wardrop, K., Wilton, G., Thompson, J., Derkzen, D. et L. L. Motiuk. (2017). *Fiabilité et validité de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques, révisé* (Rapport de recherche R-395), Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Syed, F. et S. M. Williams. (1996). *Étude de cas délinquantes sexuelles sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada*, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Vandiver, D. M. et G. Kercher. (2004). Offender and victim characteristics of registered female sexual offenders in Texas: a proposed typology of female sexual offenders. *Sexual Abuse:*

A Journal of Research and Treatment, vol. 16, nº 2, pp. 121-137. doi:10.1177/107906320401600203

Wanamaker, K. A., Derkzen, D., De Moor, C. et K. Wardrop. (2018). *Women who sexually offend: An updated profile and program outcome study* (manuscrit d'un rapport de recherche), Ottawa, ON: Service correctionnel du Canada.

Annexe A : Amélioration de l'outil d'évaluation et de codage

Afin de faciliter la détermination de critères fondamentaux distincts, nous avons apporté des précisions à la liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance (voir Gannon et coll., 2012) en clarifiant la façon dont chaque critère doit être évalué et en ajoutant trois nouveaux éléments d'évaluation. Les cinq critères initiaux de Gannon et coll. (2012), soit l'affect positif, la planification distale, la planification proximale, la contrainte et la maîtrise de soi, ont été retenus. Toutefois, l'affect positif et la contrainte ont été révisés. Plus particulièrement, l'affect positif a été regroupé pour toutes les infractions. Le critère de Gannon et coll. (2012) concernant le degré de contrainte présent a été renommé « comportement coercitif du codélinquant ». Étant donné les grandes différences sur le plan de la subjectivité entre les diverses évaluations de la contrainte réalisées par nos chercheurs, nous avons décidé d'évaluer le type de comportement plutôt que seulement l'interprétation du niveau de contrainte selon les DS. Trois nouveaux critères d'évaluation (Adoption d'un rôle, Motif de l'infraction et Réponses et attitudes trompeuses) ont été ajoutés afin de faire la distinction entre les voies Comportement adopté/approche et Comportement dirigé/évitant. Enfin, afin d'atténuer la subjectivité des évaluations, des valeurs numériques ont été attribuées à chaque critère; ces valeurs peuvent être additionnées et comparées à la note associée à chaque voie. Ces nouveaux critères ne doivent être évalués que si la première infraction a été commise avec la complicité d'un codélinquant coercitif.

Instructions relatives au codage

Le critère *Affect positif* évalue l'affect pour l'ensemble des infractions. La note « 0 » doit être attribuée à toutes les DS qui ont éprouvé seulement un affect négatif. Tous les types d'affect positif (satisfaction sexuelle, rapports intimes, vengeance) doivent être considérés comme étant égaux et les valeurs doivent être attribuées selon la force ou la brièveté (faible) ou la durabilité de la satisfaction (élevé).

Le critère « *Comportement coercitif du codélinquant* » évalue le type de comportement plutôt que seulement l'interprétation que font les DS du niveau de contrainte. Contrairement à l'affect positif, ce critère porte uniquement sur la première infraction. Cette mesure est notée de

manière inverse afin d'ajuster la note totale finale. On doit attribuer une note faible à la DS qui a déclaré que son codélinquant l'a menacée explicitement ou a menacé la victime d'une quelconque manière. La préparation de l'infraction doit aussi être considérée comme un comportement coercitif; on lui attribuera donc une note faible. Les DS qui ont déclaré que leur codélinquant les a convaincues de commettre l'infraction à force de harcèlement et de flatterie reçoivent une note élevée.

Les critères « *Adoption d'un rôle* », « *Motif de l'infraction* » et « *Réponses et attitudes trompeuses* » ne sont évalués que si la première infraction a été commise avec la complicité d'un codélinquant coercitif. Le critère « *Adoption d'un rôle* » est une note qui regroupe le comportement délictueux des DS et leur voie vers la désistance. Les DS qui manifestent de la résistance et de la crainte pour ce qui est de commettre des infractions ou qui dénoncent l'agression aux autorités pour protéger la victime se voient attribuer la note « 0 ». On attribue une note faible aux DS qui adoptent un rôle minime dans l'agression, comme la planification proximale ou la prise de photos. Si la DS adopte volontiers un rôle actif dans l'infraction, comme la planification distale, la préparation de l'infraction, la prédation de la victime ou la perpétration d'infractions en l'absence du codélinquant, on lui attribuera une note élevée.

Le critère « *Motif de l'infraction* » établit une distinction entre les DS qui commettent des infractions parce qu'elles ont peur et celles qui le font pour avoir des rapports intimes avec leur codélinquant. Cette mesure est notée de manière inverse, une note faible indiquant que la DS est motivée par les menaces, et une note élevée, par des rapports intimes.

Le critère « *Réponses et attitudes trompeuses* » se veut une catégorie « fourre-tout » qui est axée non seulement sur la voie, mais aussi sur les attitudes des DS et sur leur entrevue.

Liste de vérification préliminaire des voies menant à la délinquance sexuelle chez les femmes

Critère		**Aucun** **0**	**Faible** **1**	**Modéré** **2**	**Élevé** **3**	**Extrême** **4**	**Non classifié**	
1. Degré de l'affect positif associé à l'infraction *Examiner l'affect aux sous-étapes de l'établissement des buts, de la planification distale et proximale, de l'approche de l'infraction et découlant des conséquences de l'infraction.*	**Affect négatif :** Anxiété, peur, détresse et appréhension.							**Affect positif :** Excitation ou émotions positives associées à la satisfaction sexuelle, aux rapports intimes, aux idées de vengeance ou à l'anticipation d'un gain monétaire.
2. Degré de la planification distale *Examiner la planification à la sous-étape de la planification distale.*	**Faible :** Aucune planification manifeste (y compris celle d'une autre personne).							**Élevé :** Plan exposé en détail (p. ex., mettre expressément en œuvre les circonstances nécessaires pour préparer l'infraction, enlever la victime ou en faire la traite).
3. Degré de la planification proximale *Examiner la planification à la sous-étape de la planification proximale.*	**Faible :** Planification clairement mise en œuvre par une autre personne.							**Élevé :** Plan exposé en détail (p. ex., mettre expressément en œuvre les circonstances nécessaires pour préparer la victime, l'enlever ou en faire la traite).
4. Degré de la contrainte existante *Examiner le degré de contrainte aux sous-étapes de la planification distale et proximale. Investiguer aussi les éléments de preuve de la préparation aux étapes antérieures du modèle et vérifier s'il y a eu contrainte dans les dossiers.*	**Faible :** La femme est l'unique délinquante ou il n'y a manifestement pas eu contrainte.							**Élevé :** La femme déclare avoir commis l'infraction sous la contrainte et/ou les directives d'une autre personne (p. ex., des menaces de violence ou de mort), ce qui est clairement vérifiable dans les dossiers.
5. Degré de la maîtrise de soi avant l'infraction ***ne pas répondre s'il y a eu contrainte (c'est-à-dire, une cote supérieure à 2 indiquée au point 4).** *Examiner les sous-étapes de la planification distale et proximale. Investiguer aussi les éléments de preuve d'une piètre adaptation aux étapes antérieures du modèle puisque*	**Faible :** La femme est incapable de contrôler son comportement, elle est impulsive et désorganisée.							**Élevée :** La femme est clairement capable de réguler son comportement pour atteindre des buts prédéfinis (p. ex., la satisfaction sexuelle, la vengeance et/ou l'humiliation, le gain monétaire).

Critère		Aucun 0	Faible 1	Modéré 2	Élevé 3	Extrême 4	Non classifié	
cela est susceptible d'être associé à une faible maîtrise de soi.								
SI la note attribuée au comportement coercitif est égale ou supérieure à 1…								
6. Adoption d'un rôle *Regrouper le comportement délictueux et la voie vers la désistance.*	**Faible :** Planification proximale sous la contrainte, résistance, crainte							**Élevée :** Planification distale, prédation de la victime, préparation de l'infraction, perpétration d'infractions en l'absence du codélinquant
7. Motif de l'infraction	**Faible :** peur, menaces de la part du partenaire, menaces à l'endroit des victimes							**Élevée :** Rapports intimes avec le partenaire, faire plaisir au partenaire
8. Réponses et attitudes trompeuses *Comparer les renseignements recueillis pendant l'entrevue avec les renseignements au dossier.* *(Ou comparer la version de la délinquante avec le rapport de police.)*	**Faible :** Gestion de l'impression, minimisation du rôle, tendance à être catégorique, corroboration de la plupart des renseignements au dossier							**Élevée :** Dénégation de la version officielle, invention d'incidents, exagération du niveau de contrainte, refus de prendre le blâme, aucune empathie pour la victime